



Préparation de la rentrée 2009 des professeurs et CPE stagiaires

**Bulletin d'information à l'attention des chefs d'établissement,
des conseillers pédagogiques et des formateurs.**

Ce bulletin a pour objet d'aider les chefs d'établissement dans la conception des services et emplois du temps des stages en responsabilité des professeurs et CPE stagiaires qui seront affectés par le ministère en seconde année à l'IUFM de l'académie de Créteil. Il s'appuie sur le cahier des charges de la formation des maîtres et le B.O n°9 du 01/03/07 concernant sa mise en œuvre.

Les informations qu'il contient concernent également les conseillers pédagogiques et les formateurs qui travailleront tout au long de l'année avec les stagiaires.

Ce bulletin est consultable sur le site de l'IUFM : www.creteil.iufm.fr

Formation en alternance

Dans le cadre de la formation initiale des enseignants du second degré l'établissement doit être pour tous le territoire de référence.

(Circulaire du 28/12/2006)

Il est essentiel que les stagiaires ressentent l'alternance entre l'institut de formation et

l'établissement comme une force et un soutien. L'IUFM a le souci de développer les liens entre les différents acteurs de la formation.

Les directions du second degré et les formateurs sont à la disposition des équipes d'établissement et des conseillers tuteurs pour tout problème concernant les stagiaires.

La mise en place des stages en responsabilité

Sur la base des prévisions d'effectifs par discipline données par le ministère, la division de l'organisation scolaire (DOS) du rectorat, en concertation avec l'IUFM, réserve des groupements horaires sur lesquels pourront être installés les stagiaires. L'IUFM et les corps d'inspection pressentent les enseignants qui assureront la tâche de conseiller tuteur.

Les établissements retenus sont donc ceux ayant des besoins en enseignement et présentant des possibilités d'encadrement sur place ou parfois dans un établissement voisin.

Les établissements ZEP ou classés sensibles ne sont retenus que si les conseillers tuteurs exercent sur place.

Première phase (en mai)

Au cours du mois de mai, chaque DOS (rectorat et I.A.) réserve, pour chaque discipline, une partie des groupements horaires sur la base des supports utilisés pendant l'année en cours (6-8heures).

Ces réservations pourront dans certains cas être modifiées, notamment si des conseillers tuteurs ont obtenu une mutation dans le cadre du mouvement.

Deuxième phase (début juillet)

La DOS et la DPE du rectorat, l'IUFM et les corps d'inspection procèdent aux ajustements suivants :

- étude des demandes de stagiaires émanant de chefs d'établissement,
- modifications éventuelles des réservations faites en mai,
- recherche complémentaire de terrains de stage si besoin est.

A l'issue de cette deuxième phase, les implantations de postes de stagiaires apparaîtront sur les TRMD des établissements à la date du 01/09/09.

Un courrier personnalisé sera envoyé fin août aux conseillers définitivement retenus.

Troisième phase (mi-août)

La DPE procède aux affectations sur les supports réservés dès que les services disposent de la liste et des vœux des stagiaires.

Il peut arriver qu'un établissement ne reçoive pas le ou les stagiaires prévus ou qu'au contraire il reçoive un stagiaire non prévu.

Les professeurs stagiaires seront informés de leur affectation à partir du 25 août par affichage sur le site du rectorat.

Les sites du second degré assurent une permanence à partir du 17 août.

CONTACTS

Enseignement général et CPE :

Mme D. GELIN, Directrice adjointe
Mme M.S. CLAUDE, adjointe à la direction,
directrice du site

IUFM – Site du second degré
12, rue George Enesco
94046 CRETEIL

Tel 01 45 17 01 35 Fax 01 45 17 01 38.

dominique.gelin@creteil.iufm.fr
Marie-sylvie.claude@creteil.iufm.fr

Enseignements technologique et professionnel :

M. F. COSTA, Directeur adjoint,
M.J.M MALLARD, Directeur de site
M. A. BESTAOUL, adjoint au directeur

IUFM - Site scientifique, technologique et
professionnel
Place du 8 mai 1945
93203 SAINT-DENIS

Tel : 01 49 71 87 12 Fax 01 49 71 87 05

jean-michel.mallard@creteil.iufm.fr

Journées réservées à la formation

Les stagiaires ne doivent pas avoir d'heure d'enseignement ou de service d'éducation les demi-journées des lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis marquées **F** dans le tableau suivant :

Enseignement général	Lundi		Mardi		Mercre.		Jeudi	
	m	am	m	am	m	am	m	am
Allemand(Paris)					F	F	F	F
Anglais						F	F	F
Arts plastiques						F	F	F
Documentation	F	F			F	F		
Education musicale						F	F	F
E.P.S.					AS	F	F	
Espagnol						F	F	F
Histoire-géographie			F	F		F		
Lettres	F	F				F		
Mathématiques			F	F		F		
Philo(Versailles)			F	F			F	F
Physique-Chimie	F	F				F		
Sc. vie et terre			F	F		F		

Enseignement technologique	Lundi		Mercre		Jeudi		Vendr	
	m	a	m	am	m	am	m	am
Biochimie-génie bio			F	F			F	F
Economie et gestion			F	F			F	F
S.T.I.			F	F			F	F
Technologie			F	F			F	F

Enseignement professionnel	Mardi		Mercre		Jeudi		Vendr	
	m	a	m	a	m	am	m	am
Lettres-Anglais			F	F			F	F
Lettres-Histoire			F	F			F	F
Maths-Sciences			F	F			F	F
S.T.I.			F	F			F	F

C.P.E.	Lund		Mardi		Mercre.		Jeudi		Vendr.	
	m	a	m	a	m	a	m	am	m	am
			F	F		F			F	

Outre les formations hebdomadaires pédagogiques et didactiques, les stagiaires bénéficient d'une formation générale commune obligatoire qui se déroulera pour tous les stagiaires aux dates suivantes : lu.15/02, ma.16/02, me. 17/03, ve. 09/04, je. 10/06 2010.

La nature des services d'enseignement

Recommandations des corps d'inspection et/ou des formateurs

Veiller, dans la mesure du possible, à ne pas partager les classes entre professeurs stagiaires et professeurs titulaires. Penser à faire participer les professeurs stagiaires à la conception et à l'organisation des examens blancs, même s'ils n'enseignent pas aux niveaux concernés.

Disciplines d'enseignement général en lycée et collège		
<p>ALLEMAND Eviter 2 classes parallèles. Lycée : 2nde LV1, LV2 , 1^{ère} LV1,LV2 Eviter les terminales. Collège : privilégier 5^{ème}, 4^{ème} LV1, LV2, 3^{ème} LV1 ; éviter la classe de 6^{ème}.</p> <p>ARTS PLASTIQUES Une seule classe de 3^{ème} et au moins 3 niveaux si possible. Il est nécessaire d'harmoniser les emplois du temps des stagiaires et de leurs conseillers, qui n'exercent pas toujours dans le même établissement. Etant donné la nature du service, il est important d'éviter les classes "difficiles".</p>	<p>ANGLAIS Lycée : éviter les classes de terminale ainsi que 2 classes technologiques pour les services Collège : il est souhaitable que le service comporte deux classes de niveaux différents. Eviter les EGPA.</p> <p>DOCUMENTATION Chaque stagiaire sera affecté pour 15 heures hebdomadaires auprès d'un collègue professeur documentaliste qui sera son tuteur. L'objectif sera cependant de définir des modalités de services l'accompagnant progressivement vers l'autonomie.</p> <p>EDUCATION MUSICALE Classes équitablement réparties sur 3 niveaux incluant des 6^{èmes}.</p> <p>E.P.S. 7 h. d'enseignement et 3 h. d'Association sportive. Eviter les EGPA. (Les sportifs de haut niveau sont affectés en "doublette" - service de 4h. et 3h. d'A.S. - et se remplacent mutuellement lors de leurs absences dues à leurs obligations sportives.)</p>	<p>ESPAGNOL Collège : 4^{ème} et 3^{ème}. Eviter 2 classes de 3^{ème}. Lycée : 2nde et/ou 1^{ère}. Eviter les classes de LV3, les Terminales, les heures consécutives dans la même classe et un horaire d'enseignement groupé sur un seul jour. Les stagiaires prendront en charge la totalité des heures d'espagnol dont bénéficie le groupe classe.</p>

<p>HISTOIRE -GEOGRAPHIE Au moins <u>deux</u> classes avec leur horaire complet. En collège on veillera à privilégier les classes de 6^{ème} et 5^{ème} et au lycée la classe de seconde. Il faudrait éviter les classes à examen (3^{ème}, 1^{ères} STI et STL, T ES/L/S, STG et ST2S), ainsi que celles constituées majoritairement de redoublants. Le service ne peut être composé uniquement d'heures d'éducation civique, d'ECJS, de TPE ou d'IDD. On fera en sorte de grouper le service du professeur stagiaire sur 3 jours. Prévoir la possibilité dans le service du stagiaire d'enseigner <u>régulièrement</u> dans une salle équipée de matériel audiovisuel.</p>	<p style="text-align: center;">CPE</p> <p>"Ils sont principalement affectés en collège auprès d'un collègue conseiller principal titulaire." (circulaire mars 2002) Suivi de l'assiduité des élèves. Participation à l'animation de la vie scolaire. Travail en équipe. Initiatives dans l'aide aux élèves pour la construction de leur projet et dans les médiations avec les différents membres de la communauté éducative.</p>	<p><u>GENIE MECANIQUE</u> Classes de seconde et/ou 1^{ère} Bac. Pro. <i>Eviter les classes technologiques.</i></p> <p><u>GENIE INDUSTRIEL</u> Classes de seconde ou 1^{ère} année Bac. Pro.</p> <p><u>GENIE ELECTRIQUE</u> Electrotechnique : <i>privilégier les enseignements pratiques dans une classe de Bac PRO ELEEC.</i></p>
<p>LETTRES MODERNES Au moins une classe avec son horaire complet. Le service peut être éventuellement complété : dispositifs d'aide aux élèves, IDD. En lycée, éviter les classes d'examen, notamment 1^{ère} et Terminale L.</p> <p>MATHEMATIQUES Au moins une classe avec son horaire complet. Collège : deux niveaux différents, en privilégiant les classes de 5^{ème} et 4^{ème}. Lycée : Une classe de 2^{nde}, ne pas compléter le service par une classe à examen en pleine responsabilité</p> <p>PHILOSOPHIE Une classe d'enseignement général (service de 4 heures). De préférence 2 séquences de 2 heures. <i>Pas de terminale technologique (sauf éventuellement une SMS dédoublée).</i></p> <p>PHYSIQUE - CHIMIE Collège : si possible deux niveaux seulement. Lycée : une classe de 2^{nde} et un groupe de MPI.</p>	<p style="text-align: center;">Disciplines d'enseignement technologique en collège ou lycée</p> <p><u>TECHNOLOGIE EN COLLEGE</u> Deux niveaux en évitant les classes spécifiques. Groupe de 20 élèves. Horaire réglementaire (heures groupées).</p> <p><u>BIOCHIMIE GENIE BIOLOGIQUE</u> Classes de seconde, première ou terminale en section STL ou ST2S.</p> <p><u>ECONOMIE - GESTION</u> Les stagiaires enseignent les heures spécifiques à leur option : 1^{ère} ou terminale. <i>En aucun cas, les stagiaires n'enseignent en seconde.</i></p> <p><u>GENIE CIVIL :</u> <u>GENIE ELECTRIQUE</u> <u>GENIE MECANIQUE</u> Classes de 1^{ère} et/ou terminale. STI ; Etudes des Constructions et/ou Etude des Systèmes Techniques Industriels. Pour le Génie Civil privilégier la Construction en E.d.C et les TP de réalisation en E.S.T.I.</p>	<p style="text-align: center;">Disciplines d'enseignement général en lycée professionnel</p> <p><u>Il est nécessaire que les services d'enseignement prennent en compte la bivalence.</u></p> <p><u>LETTRES - ANGLAIS</u> Service en anglais <u>ET</u> en lettres. BEP et/ou Bac. Pro.</p> <p><u>LETTRES - HISTOIRE</u> Service en lettres <u>ET</u> en histoire-géographie. Classes de CAP, seconde ou première bac Pro. <i>Pas de classe technologique, pas de mention complémentaire ni de module isolé.</i></p> <p><u>MATHS - SCIENCES</u> Un service en mathématiques <u>et</u> en sciences physiques en seconde professionnelle.</p>
<p>SC. DE LA VIE ET DE LA TERRE Lycée : deux divisions de 2^{nde} et un complément, soit 1^{ère} L, soit TPE. Pas de classe du cycle terminal scientifique (ni 1^{ère} S, ni TS). Collège: Une sixième (2h) + 4 divisions d'un ou deux autres niveaux (1,5h). Pas plus de 3 niveaux différents en tout.</p>	<p style="text-align: center;">Disciplines d'enseignement professionnel en lycée professionnel</p> <p>Eviter les classes difficiles et les cours le samedi matin. <u>GENIE CIVIL</u> Classes de 1^{ère} Bac. Pro dans la spécialité du stagiaire et en privilégiant une partie travaux pratiques.</p>	<p style="text-align: center;">La participation à la vie de l'établissement</p> <p>Comme le prévoit le cahier des charges de la formation, les stagiaires participent aux conseils d'enseignement, aux conseils de classe, aux réunions avec les parents d'élèves. Ils sont invités à rencontrer les différents acteurs de l'établissement et doivent assister à un conseil d'administration de l'établissement de stage. Il est très souhaitable qu'ils aient connaissance du projet d'établissement. Ils peuvent de plus animer des sorties ou voyages d'élèves, clubs, actions transversales, aide aux élèves, <u>dans la mesure où ils sont accompagnés sur le plan pédagogique dans toutes ces activités.</u> Une journée de formation centrée sur l'EPL, organisée en coopération avec des chefs d'établissement, leur permet de faire le point sur leurs expériences.</p>

La rentrée des stagiaires

Les stagiaires participeront à la **prérentrée** dans les établissements de stage **le mardi 1er septembre 2009**.

L'accueil à l'IUFM aura lieu **le lundi 31 août toute la journée et le début de la formation le mercredi 2 septembre pour les enseignements technologiques et professionnel à Saint Denis, pour l'enseignement général et les CPE à l'université Paris12**.

Lors de l'accueil administratif, les stagiaires reçoivent des informations sur les conditions de leur année de stage. Ensuite dans chaque discipline, les formateurs et inspecteurs réuniront les stagiaires pour les **accueils pédagogiques**.

Ces accueils pédagogiques sont préalables à toute prise en charge des élèves par les professeurs stagiaires.

A propos du statut des stagiaires

Stage en responsabilité

Le volume horaire maximum du stage en responsabilité des professeurs certifiés, agrégés, et PLP2 est de **288 heures d'enseignement dans l'année soit 8 heures hebdomadaires en moyenne**.

Le service hebdomadaire des professeurs de documentation et des CPE ne peut excéder 16 h.

Les professeurs d'EPS ont un service de 7 heures hebdomadaires auxquelles s'ajoutent 3 heures d'association sportive. (360 heures année)

La charge de travail des professeurs stagiaires est importante : stage en responsabilité, 220 heures de formation et stage de pratique accompagnée. Un emploi du temps adapté à leur situation particulière est souhaitable (éviter la présence dans l'établissement pour moins de deux heures de cours). **Le statut des professeurs stagiaires ne permet pas qu'ils soient professeur principal. On ne peut pas leur attribuer des heures supplémentaires.**

Stage de pratique accompagnée

Un stage de pratique accompagnée est effectué dans un contexte d'enseignement différent de celui où s'effectue le stage en responsabilité (40 heures, entre novembre et février).

Absences

Toute absence doit être justifiée.

Les stagiaires doivent faire parvenir les arrêts de travail (congés de maladie, de maternité) à l'IUFM et une copie à l'établissement de stage.

Les demandes d'autorisation d'absence ou de participation à des voyages d'élèves sont à déposer auprès de la direction de l'IUFM et doivent comporter l'avis du chef d'établissement de stage.

Les stages en entreprise

Professeurs stagiaires de lycées professionnels de toutes disciplines et professeurs des disciplines technologiques :

Les stagiaires effectuent, en cours d'année un stage dit « en entreprise » d'une durée de 3 semaines. Il vise à développer les compétences pour mettre en œuvre et encadrer les périodes de formation en entreprise des élèves.

Ce stage se déroule, sur une période de l'année (janvier-février), les jours laissés libres par l'emploi du temps du stage en responsabilité, les jours de formation IUFM. Une semaine de vacances scolaires pourra être requise pour compléter le stage.

Les professeurs stagiaires en documentation et les CPE :

Ils ont, pendant une à trois semaines, des stages en entreprise et/ou en administration.

Conseiller tuteur : formateur de proximité

Proche et permanente, la formation assurée par le conseiller tuteur est un maillon essentiel du stage en responsabilité.

Le stagiaire est accueilli dans l'établissement par l'équipe éducative, mais **c'est au conseiller tuteur qu'il revient particulièrement d'aider le professeur stagiaire à s'insérer et à assurer ses premiers cours**, souvent vécus comme les plus difficiles.

Pour mener à bien leur tâche, les conseillers assistent aux cours des stagiaires et les reçoivent dans leurs classes. Ces observations mutuelles sont indispensables et très formatrices pour les professeurs stagiaires.

Il est particulièrement important que les stagiaires puissent observer

quelques séances dans les classes de leur conseiller dès les premiers jours suivant la rentrée.

A l'occasion des visites dans les classes du professeur stagiaire, des entretiens doivent permettre l'analyse des causes d'éventuelles difficultés observées, la mise à jour des points sur lesquels des efforts sont nécessaires en priorité.

Les regards sur le fonctionnement des classes permettront au conseiller pédagogique d'aider utilement le stagiaire à gérer ses relations avec le groupe d'élèves ; cette dimension du conseil revêt une importance particulière dans les établissements et les classes réputées difficiles. Le conseiller tuteur est le plus à même d'aider le stagiaire à envisager des ajustements et des adaptations, en fonction des différentes classes et du contexte.

Il lui évitera de commettre certaines erreurs et attirera son attention sur différents aspects, notamment l'évaluation des élèves ou encore la gestion de l'hétérogénéité.

Le conseiller aide le stagiaire à appréhender les programmes et instructions, à concevoir les activités des élèves et la progression des apprentissages.

Il l'aide également à s'acquitter des tâches quotidiennes des enseignants comme, par exemple, la préparation des conseils de classe, la rédaction des bulletins trimestriels ou les rencontres avec les parents.

Il est souhaitable que le dialogue entre le stagiaire et le conseiller s'instaure également à propos du parcours de formation du professeur stagiaire. Le conseiller joue, pour l'IUFM, le rôle de relais, signale tout problème susceptible d'entraver le bon fonctionnement du déroulement du stage. Les aménagements éventuels du parcours de formation se font en concertation.

Pour que ce travail puisse être mené à bien, les emplois du temps des stagiaires et de leur conseiller pédagogique doivent permettre des visites réciproques dans leurs classes ainsi que des moments de rencontre et d'échange. Les conseillers nouvellement nommés bénéficient d'une formation de 2 jours en début d'année scolaire. Des réunions avec les formateurs sont organisées à l'initiative de l'IUFM.

